



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires  
Bureau de l'environnement  
Installations classées pour la protection de  
l'environnement

# CONSULTATION DU PUBLIC

## **SOCIÉTÉ BERGERAT MONNOYEUR DEMANDE D'ENREGISTREMENT EN VUE D'EXPLOITER UN ENTREPÔT DE STOCKAGE DE MATIÈRES INFLAMMABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AMBLAINVILLE**

Conformément aux dispositions des articles L 512-7 et suivants et R 512-46 et suivants du code de l'environnement, la préfète de l'Oise a prescrit par arrêté préfectoral une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société BERGERAT MONNOYEUR pour les activités soumises à enregistrement répertoriées sous la rubrique n° 1510.2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La demande d'enregistrement vise à exploiter un entrepôt d'une superficie globale de 12 920 m<sup>2</sup> dédié au stockage de matières combustibles sur un terrain de 70 783 m<sup>2</sup>.

Cette consultation concerne les communes d'Amblainville et de Méru.

La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement qui peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions ou d'un arrêté préfectoral de refus.

**La consultation du public se tiendra du lundi 19 septembre 2022 au lundi 17 octobre 2022 inclus.**

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement à la mairie d'Amblainville aux heures d'ouverture au public ou sur le site internet des services de l'État dans l'Oise : <http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Procedure-d-enregistrement-ou-d-autorisation-temporaire-consultation-du-public>.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de :

- la société BERGERAT MONNOYEUR ou M. Lionel WASNIOWSKI, [lionel.wasniowski@b-m.fr](mailto:lionel.wasniowski@b-m.fr)
- la DDT de l'OISE, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 BEAUVAIS, [ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr](mailto:ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr).

Le public pourra formuler ses observations **pendant la période de consultation du public, du 19 septembre 2022 au 17 octobre 2022 :**

- sur le **registre** ouvert à cet effet en mairie d'Amblainville,
- ou **par courrier** adressé à la préfète de l'Oise (DDT 60, SEEF, bureau de l'environnement, 2 boulevard Amyot d'Inville, BP 20317, 60021 Beauvais cedex)
- ou **par voie électronique** à [ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr](mailto:ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr), en précisant dans l'objet du courriel «**consultation du public – BERGERAT MONNOYEUR, Amblainville**».

Toute personne amenée à se présenter en mairie pour la consultation du dossier devra respecter l'ensemble des mesures sanitaires qui s'appliqueront durant la durée de la consultation du public.